

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 20 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf et le 20 du mois de juin à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame ROURE, vice-présidente du CCAS.

Présents : Mme ROURE - Mme GIOVANNELLI - Mme DEMIERRE - Mme ROUSSEAU - M. TOULOUSE - Mme MATHIVET, Conseillers municipaux - Mme VIENOT - Mme MARECHAL - Mme PECHARD - Mme POPOTTE, Mme MAIS, Membres

Pouvoir : M. VINCENT à Mme ROURE - Mme ESPOSITO à Mme VIENOT - Mme APONTE à Mme PECHARD

Absents excusés : M. VINCENT - Mme ESPOSITO - Mme APONTE

Absent : M. COIFFIER

==--==

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 H 30 sous la présidence de Madame ROURE, vice-présidente.

Le procès-verbal de la séance du 14 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

1 - INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE - SECOURS EXCEPTIONNEL

Le conseil d'administration décide d'attribuer deux secours d'un montant total de **1 000 €**, en raison des difficultés particulières rencontrées par une personne.

Le conseil d'administration délibérant **DECIDE de PRENDRE ACTE** de la présente délibération.

2 - SECOURS EXCEPTIONNEL

Le conseil d'administration décide d'accorder un secours exceptionnel de **1 000 €** ainsi qu'un prêt de **2 000 € à taux 0%** remboursable en 25 fois 80 € à compter du 1^{er} janvier 2021 en raison des difficultés particulières rencontrées par une jeune personne pour la poursuite de ses études.

DELIBERATION ADOPTE A L'UNANIMITE.

Fait à Saint Mandrier sur mer, le 24 juin 2019.

La Vice-Présidente,
S. ROURE